

PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022



Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du dix-huit novembre deux mil vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 13

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian GALLET Candy, LEBLANC, Karine, MAIRY Nathalie

Absents excusés : 4

MME PEYTHIEU Véronique et MM. GABRIEL Joël, LALLEMENT Eddy et PIERRON Guillaume

Absent non excusé : 1

MME LONGCHAMP Corinne

Procuration(s) : 3

**Eddy LALLEMENT à Denis BINET
Joël GABRIEL à Brice FAUVARQUE
Véronique PEYTHIEU à Nathalie MAIRY**

Nombre de conseillers en exercice	: 18
Nombre de présents	: 13
Nombre de procurations	: 3
Nombre de votants	: 16

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

*L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
deux questions supplémentaires.*



Présentation par la société RENDR – Visite Virtuelle

AFFAIRES FINANCIERES

Décision modificative n°5 – Budget Ville

Contrat d'entretien des chaudières – Logements de la Maison Pour Tous

Révision des tarifs de location de salles, matériels, logements, garages et terrains communaux – Année 2023

Révision des tarifs des droits de place – Année 2023

Demande de subvention DETR/DSIL – Création d'un giratoire Avenue Achille Maire

Demande de subventions : Aire de jeux au pôle Scolaire – City Stade – Ecuries du gouverneur

Versement d'une subvention exceptionnelle aux école de Rocroi

Assurances de la Ville - Choix de l'attributaire

Contrat de maintenance LUMIPLAN

PERSONNEL

Remboursement de salaires par d'autres budgets

Remboursement des frais d'entretien des bureaux de la Maison Pour Tous

Contrat d'assurance des risques statutaires – Avenant n°1

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Convention de servitudes avec ENEDIS – Parcelle B1003 Hameau de Hyraumont

Renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental – Missions SATESE

Modification des horaires de l'éclairage public

QUESTION DIVERSE

Palmarès 2022 des maisons fleuries

Remplacement d'un conseiller dans les commissions

INFORMATION(S)

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation

Vœux du maire

* * *

DELIBERATION N° 90-2022 : PRESENTATION PAR LA SOCIETE RENDR – VISITE VIRTUELLE

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la présentation de la société RENDR qui propose la conception d'une reconstitution historique de la commune en réalité virtuelle.

Vu l'intérêt touristique que représente la réalisation de ce projet,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise M. Le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible, auprès des organismes suivants :

- ETAT/ DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles)
- Région Grand Est
- PNR DES ARDENNES dans le cadre des fonds LEADER
- D'éventuels autres financeurs

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 91-2022 : DECISION MODIFICATIVE N°5 – BUDGET VILLE

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant qu'un ajustement de crédits doit être réalisé sur différents articles,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011

Article 6061 (Fournitures non stockables)	+ 22 200.00 €
Article 6063 (Fournitures d'entretien et de petits équipements)	+ 10 000.00 € + 500.00 €
Article 6064 (Fournitures administratives)	- 500.00 €
Article 6067 (Fournitures scolaires)	+ 20 000.00 €
Article 615231 (Voiries)	+ 4 000.00 €
Article 61551 (Matériel roulant)	+ 1 250.00 €
Article 635 (Autres impôts et taxes)	

Chapitre 012

	- 10 600.00 €
Article 6411 (Personnel titulaire)	+ 13 600.00 €
Article 6413 (Personnel non titulaire)	- 2 000.00 €
Article 6450 (Charges de sécurité sociale et de prévoyance)	- 1 000.00 €
Article 648 (Autres charges de personnel)	

Chapitre 65

	+ 100.00 €
Article 65311 (Indemnités)	+ 100.00 €
Article 65313 (Cotisation de retraite)	+ 960.00 €
Article 6588 (Autres charges diverses de gestion courante)	

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70	+ 58 610.00 €
Article 7022 (Coupes de bois)	

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21

Article 2117 (Bois et forêt)	- 30 000.00 €
Article 2131 (Bâtiments publics)	- 12 260.00 €
Article 2135 (Installations générales, agencements, aménagements)	+ 15 710.00 €
Article 2183 (Matériel de bureau)	+ 1 550.00 €

Chapitre 23

Article 231 (Immobilisations corporelles en cours)	+ 25 000.00 €
--	---------------

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

**DELIBERATION N° 92-2022 : CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES
- LOGEMENTS DE LA MAISON POUR TOUS**

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant que pour l'année 2023, le coût du contrat d'entretien pour les chaudières des logements de la Maison Pour Tous, s'élève à 132,00 € / chaudière,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de faire rembourser le montant de l'entretien par douzième à chaque locataire, soit douze mensualités de **11,00 €**, à compter de février 2023.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 93-2022 : REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES, MATERIELS, LOGEMENTS, GARAGES ET TERRAINS COMMUNAUX – ANNEE 2023

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer à **compter du 1^{er} janvier 2023**, les tarifs de locations de salles, logements, garages, terrains communaux, et location et remboursement du matériel, présentés sur le tableau ci-joint.

Le montant des cautions reste inchangé, à savoir :

- Une caution de 160,00 € est à verser pour toutes locations de salles communales, sauf pour la location de la salle polyvalente de Saint-Nicolas par les personnes extérieures à Rocroi dont le montant est fixé à 250,00 € ;
- Une caution de 100,00 € pour la location ou le prêt de la sonorisation portable.
- Une caution de 160,00 € pour la location ou le prêt du chapiteau.
- Une caution de 160,00 € pour la location ou le prêt de matériels loués en dehors d'une salle.
- Une caution de 200,00 € pour la location ou le prêt de la friteuse.
- Une caution de 160,00 € par tonnelle mise à disposition.

Locations de salles communales	
Bastion du Dauphin	TARIFS 2023
Côté droit avec cuisine Rocroyen	101,00 €
Côté droit avec cuisine Extérieur	142,50 €
Côté gauche Rocroyen	70,00 €
Côté gauche Extérieur	112,00 €
Café	53,50 €
Toutes les salles Rocroyen	170,00 €
Toutes les salles Extérieur	255,00 €
* Les consommations d'électricité seront facturées selon les indices relevés lors des constats d'état des lieux avec un forfait d'eau de 2 m3 et un forfait de chauffage de 60 euros en période hivernale	

Casemates de l'Arsenal	TARIFS 2023
Famille domiciliées à ROCROI	100,00 €
Famille non domiciliées à ROCROI	140,00 €
* Les consommations d'électricité et d'eau seront facturées selon les indices relevés lors des constats d'état des lieux avec un forfait chauffage de 40 euros (selon la saison)	

Maison Forestière	TARIFS 2023
Familles domiciliées à ROCROI	58,50 €
Familles non domiciliées à ROCROI	74,50 €
Location du vendredi au lundi. L'électricité est facturée selon les index relevés, et l'eau est payée par forfait.	

Toutes les salles communales	TARIFS 2023
Soirée débat	159,50 €
Location de salle pour vente-déballage de commerçants / jour	117,50 €

Salle des fêtes, rue de Nevers	
Location de salles pour l'organisation de banquets, fêtes de famille ou autres cérémonies	TARIFS 2023
Familles domiciliées à ROCROI	159,50 €
Familles non domiciliées à ROCROI	286,50 €
Location à titre commercial	331,50 €
Vin d'honneur Rocroyen	84,50 €
Vin d'honneur Extérieur	137,50 €
Café Rocroyen	53,50 €
Café Extérieur	84,50 €

Locations de salles pour l'organisation de concours de belote, bals, dîners dansants, lotos, diverses manifestations, réunions	TARIFS 2023
Dîner dansant / Banquet (sociétés locales ou associations)	106,00 €
Concours de belote (sociétés locales ou associations)	53,50 €
Sociétés extérieures	159,50 €
Théâtre	53,50 €
Loto	80,00 €
Réunions simples	64,50 €
*Les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage seront facturées d'après les indices relevés lors des constats d'états des lieux	

Salle des sports	TARIFS 2023
Location à titre exceptionnel (lorsque les autres salles sont occupées)	223,00 €
* Les consommations d'électricité et de chauffage seront facturées d'après les indices relevés lors des constats d'états des lieux avec un forfait d'eau.	

Salle polyvalente de Saint-Nicolas

Location pour l'organisation de banquets, fêtes de famille ou autres cérémonies	TARIFS 2023
Familles domiciliées à ROCROI	159,50 €
Familles non domiciliées à ROCROI	331,50 €
Location à titre commercial	331,50 €
Vin d'honneur Rocroyen	84,50 €
Vin d'honneur Extérieur	137,50 €
Café Rocroyen	53,50 €
Café Extérieur	84,50 €
Sociétés (ou associations) locales	159,50 €
Sociétés (ou associations) extérieures	331,50 €
* Les consommations d'électricité, d'eau et de chauffage seront facturées d'après les indices relevés lors des constats d'états des lieux.	

Ancienne salle de Saint-Nicolas

Location pour l'organisation de banquets, fêtes de famille ou autres cérémonies	TARIFS 2023
Familles domiciliées à ROCROI	84,50 €
Familles non domiciliées à ROCROI	127,50 €
Vin d'honneur/ café - Familles domiciliées à ROCROI	42,00 €
Vin d'honneur / café - Familles non domiciliées à ROCROI	74,50 €
* Les consommations d'électricité et de chauffage seront facturées d'après les indices relevés lors des constats d'états des lieux avec un forfait d'eau	

RAPPEL DES CAUTIONS

Une caution de 160,00 euros est à verser pour toutes locations de salles communales, excepté pour le cas suivant : 250 euros s'il s'agit de la location de la salle polyvalente de Saint-Nicolas par les personnes extérieures à Rocroi

Location et remboursement de matériel

Location de petit matériel (par unité et par journée)	TARIFS 2023
Chaises/Bancs	0,87 €
Tables en pin	1,70 €
Barrières métalliques	3,30 €
Remboursement matériel cassé lors de diverses locations (ancien matériel)	
Tables (l'unité)	53,77 €
Chaises (l'unité)	27,44 €

Remboursement matériel cassé lors de diverses locations (nouveau matériel)		TARIFS 2023
Chaises métal noir (l'unité)		28,44 €
Barrières métalliques (l'unité)		86,43 €
Cintres (l'unité)		0,97 €
Caution sur le matériel		
Sonorisation Portable		100,00 €
Sur le matériel loué en dehors d'une salle		160,00 €
Friteuse		200,00 €
Chapiteau		160,00 €

Locations de garages communaux

Garages (locations trimestrielles)		TARIFS 2023
Location pour un garage rue de Montmorency		87,50 €
Location pour un garage rue du Grand Pavillon		90,00 €

Locations de logement et terrains communaux

Logements (locations mensuelles)		TARIFS 2023
Logement gauche 1er étage 62 m ² (Maison Pour Tous)		301,00 €
Logement gauche 2ème étage 62 m ² (Maison Pour Tous)		382,00 €
Logement droite 1er étage 77m ² (Maison Pour Tous)		301,00 €
Logement droite 2ème étage 77m ² (Maison Pour Tous)		301,00 €

Locations de terrains (annuelles)		TARIFS 2023
Garage RIMBEAUX - parcelle de terrain		150,00 €
Eiffage Travaux Publics - parcelle de terrain		400,00 €

DELIBERATION N° 94-2022 : REVISION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE – ANNEE 2023

Votants : 16
 Pour : 16
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer pour l'année 2023 les tarifs des droits de place tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-après.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Droits de place	
Droits de place pour voitures (par véhicule)	TARIFS 2023
Un véhicule	14,10 €
Deux véhicules	28,30 €
Trois véhicules	40,70 €
Par véhicule supplémentaire	13,20 €
Voiturette (par véhicule)	7,70 €
Droits de place foires et marchés	TARIFS 2023
Tranche 0 à 3 m	4,00 €
Tranche 3 à 7 m	6,00€
Tranche 7 à 12 m	8,50 €
Tranche 0 à 3 m-sous la halle avec électricité	6,00 €
Tranche 3 à 7 m-sous la halle avec électricité	8,00 €
Tranche 7 à 12m-sous la halle avec électricité	10,50 €
Droits de place cirque	TARIFS 2023
Petit cirque	32,00 €
Droits de place forains - fête de ROCROI	TARIFS 2023
Auto skooter	190,00 €
Friterie	35,00 €
Tir	54,00 €
Confiserie	36,00 €
Crève ballons	30,00 €
Manèges enfantins	80,00 €
Jeux divers (tire ficelle, chamboule tout...)	30,00 €
Confiserie + friterie	42,00 €
Baby skooter	93,00 €
Chenille	110,00 €
Cascades électroniques	75,00 €
Loterie	15,00 €
Karting	125,00 €
Manèges adultes (PARATROOPER...)	110,00 €
Marchands de glaces	32,00 €
Marchands de gaufres	30,00 €
Barbe à papa	20,00 €
Pêches aux canards	22,00 €
Jeux gonflables (toboggans, boules s/ eau, tagadas, etc...)	32,00 €
Grue	28,00 €
Droits de place camions, vendeurs ambulants	TARIFS 2023
Outils	135,00 €
Ventes occasionnelles (Sapins de Noël,etc...)	30,00 €
Food Truck	50,00 €
Occupation du domaine public	TARIFS 2023
Ets HUET	150,00 €

DELIBERATION N° 95-2022 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL – PROGRAMMATION 2023

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Dans le cadre de l'aménagement sécuritaire du carrefour de l'Avenue Achille Maire, Rue du Tour de Ville et Route de Petite Chapelle, pour la création d'un giratoire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible :

- auprès des services de l'ETAT dans le cadre de la **D.E.T.R.** (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) / **DSIL** (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), **programmation 2023**.

- et auprès d'autres financeurs éventuels.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 96-2022 : DEMANDE DE SUBVENTIONS : AIRE DE JEUX – CITY STADE – ECURIES DU GOUVERNEUR

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Dans le cadre des différents projets d'aménagements, à savoir :

- Aire de jeux dans la cour du Pôle scolaire
- City Stade
- Ecuries du Gouverneur

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible, auprès des organismes suivants :

- **Services de l'Etat**
- **Région Grand Est**
- **Conseil Départemental**
- **PNR des Ardennes**
- **autres financeurs éventuels**

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 97-2022 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ECOLES DE ROCROI

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

La commune a décidé de financer l'achat de livres pour les enfants, à l'occasion des fêtes de fin d'année,

Considérant que les directeurs d'écoles ont effectué les achats ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de verser une subvention exceptionnelle aux écoles de Rocroi, correspondant à l'achat des livres, à savoir :

- **Pole scolaire, la somme de 163,50 €**
- **Ecole d'Hiraumont : la somme de 74,00 €**

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 98-2022 : ASSURANCES DE LA VILLE – CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant que l'ensemble des contrats d'assurance de la Ville (Responsabilité civile, Protection juridique, Protection fonctionnelle, Flotte automobile, Assurances des bâtiments et des biens) arrivent à échéance le 31 décembre 2022,

Vu la consultation organisée et la remise d'une seule offre,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir l'offre de **SMACL Assurances - 79031 NIORT**, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 3 ans, pour un montant global de **22 840,79 €**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 99-2022 : CONTRAT DE MAINTENANCE LUMIPLAN

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Suite à l'expiration de la garantie de 2 ans du panneau électronique d'informations, la société LUMIPLAN propose un contrat de maintenance au prix annuel de 2 800 € HT,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas souscrire le contrat de maintenance pour l'année 2023.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

PERSONNEL

DELIBERATION N° 100-2022 : REMBOURSEMENT DE SALAIRES PAR D'AUTRES BUDGETS

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'émettre un titre de recettes à l'encontre du budget du CCAS « Accueils de Loisirs », correspondant au remboursement des salaires des agents, à savoir :

Cantine Scolaire	13 750,91 €
Centre de Loisirs	1 453.90 €

Autorise M. le Maire à établir le titre de recettes correspondants et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 101-2022 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DES BUREAUX DE LA MAISON POUR TOUS

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de facturer au CMPP et à Ardennes Santé Travail, les frais engendrés pour l'entretien des locaux (Coût salarial d'un agent communal + produits d'entretien) pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2022, à savoir :

CMPP :	1 685.12 €
Ardennes Santé Travail :	666.81 €

Autorise M. le Maire à établir les titres de recettes correspondants et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 102-2022 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – AVENANT N°1

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Considérant que dans le contrat actuel conclu avec GROUPAMA Nord Est qui arrive à échéance le 31 décembre 2022, il était stipulé qu'une reconduction de 12 mois pourrait être envisagée à son terme,

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de prolonger d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2023, les contrats de prestations signés avec GROUPAMA Nord Est – 51686 REIMS Cedex 2, dans les mêmes conditions (franchise de 15 jours fermes sur la maladie ordinaire) comme suit :

Taux proposé pour 2023 :

- CNRACL	6,76 %	(+0,28 % garantie décès)
- IRCANTEC	1,25 %	

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

DELIBERATION N° 103-2022 : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Rapporteur : M. Le Maire

M. Le Maire informe l'assemblée qu'une convention de servitude a été conclue avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle B1003, située Hameau de Hyraumont et d'une contenance de 15 a ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- entérine la convention de servitude conclue avec ENEDIS ;
- donne pouvoir à M. Le Maire, avec faculté de subdéléguer au profit de tout clerc ou collaborateur de l'étude de Maître Emmanuel ROGÉ, notaire à GUEUX, Marne, pour représenter la commune, à signer tous documents relatifs à la servitude ci-dessus et ses suites.

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION N° 105-2022 : MODIFIACATION DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide que l'éclairage public sera éteint de :

- **De 23h00 à 6h30** pour Rocroi Centre
- **De 22h30 à 6h30** pour Rocroi extra-muros

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Un arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure sera pris en ce sens.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 106-2022 : PALMARES 2022 DES MAISONS FLEURIES

Rapporteur : M. Le Maire

Conformément aux décisions du jury du concours des maisons fleuries,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la répartition des prix telle qu'elle est proposée :

Prix d'Excellence	M & Mme DEMOUSTIER Daniel	2878 chemin Bidot	300 €
Prix d'Honneur	M & Mme BERODIAUX Florent	1882 le Grand Hongréaux	200 €
	M & Mme DAMBROISE Alain	2127 rue de la Ficelle	200 €

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

1^{er} prix	- Madame KAUFFMANN Marie-France	1 rue de la Porte de Bourgogne	150 €
	- M & Mme DURBECQ Guy	11 rue des Mésanges	150 €
	- M & Mme BLEIL Jacques	1759 le Grand Hongréaux	150 €
	- M & Mme GODEAUX Gérard	1422 la Croix de Fer	150 €
	- M & Mme GUILAIN Patrick	14 rue des Sorbiers	150 €
	- M & Mme VAZ Pascal	8 rue du 18 juin 1940	150 €
	- M & Mme VALLERY Alain	1 rue du Stade	150 €
	- M & Mme DI FORE Mauro	1867 rue du Bois	150 €
	- M & Mme CHARTON Denis	1775 route de Revin	150 €
	- M & Mme BOUVART Bernard	11 rue des Jonquilles	150 €
2^{ème} prix	- M & Mme LEDANT Joël	26 Hameau de Saint-Nicolas	50 €
	- M & Mme JEANNESSON Pascal	4 impasse de la Demi-Lune	50 €
	- M & Mme TITEUX Daniel	2172 le Couvent	50 €
	- M GHISLAIN Pierre	2040 chemin du Bel Homme	50 €
	- Mme GOSTEAU Edith	15 rue du 18 juin 1940	50 €
	- M & Mme DISTAVE Michel	1 rue Royale	50 €
	- M & Mme PETIT Patrice	14 rue de Flandre	50 €
3^{ème} prix	- M & Mme ALVES Manuel	1878 chemin du Calvaire	30 €
	- M & Mme RENIER Guy	907 la Vallée de Misère	30 €
	- M DANVOYE Fabrice & Mme CHATRY Clarisse	1488 la Croix de Fer	30 €
	- M EVRARD Georges	2075 chemin du Bel Homme	30 €
	- Mme GUILLAUME Renelle	9 route de Revin	30 €
	- M & Mme DA COSTA Jorge	1434 impasse Sainte-Philomène	30 €
Encouragements	- M JULLION Laurent	10 rue du Petit Fort	20 €
	- M & Mme PICOT Michel	3 rue des Tourterelles	20 €
	- Mme STEVENIN Maryse	1 rue des Tourterelles	20 €
	- Mme VAUBOURGEIX Nadine	7 rue du 18 juin 1940	20 €
	- M & Mme KRYSZTOFORSKI David	1836 rue de la Ficelle	20 €
Prix collectif	- EHPAD	6 rue de Nevers	80 €
	- Pizzeria « Les Remparts »	10 rue des Remparts	50 €
	- Salon esthétique « Belle au Naturel »	2 place d'Armes	20 €

DELIBERATION N° 107-2022 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DANS CERTAINES COMMISSIONS

Rapporteur : M. Le Maire

Suite à la démission d'un conseiller municipal en avril 2022, ce dernier n'a pas été remplacé dans les commissions :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne :

S.I.A.E.P. de la Région du Lac des Vieilles Forges

En qualité de suppléant :	Nathalie MAIRY
---------------------------	-----------------------

Fédération Départementale d'Energies des Ardennes

En qualité de suppléant :	Joël GABRIEL
---------------------------	---------------------

Commission d'Appel d'Offres & marchés à procédure adaptée

En qualité de suppléant :	Brice FAUVARQUE
---------------------------	------------------------

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 16
 Pour : 16
 Contre :
 Abstention(s) :

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
28/09/2022	Fournitures scolaires Ecole Hiraumont	LIBRAIRIE RIMBAUD	370.11 €
21/10/2022	Travaux maintenance éclairage public	SPIE	3 593.88 €
21/10/2022	Travaux maintenance éclairage public	SPIE	2 194.80 €
21/10/2022	Remplacement lampes éclairage public	SPIE	2 281.80 €
26/10/2022	Fourniture ampoules LED bâtiments	CGED	352.10 €
27/10/2022	Fourniture matériel Ecoles	BRICOMARCHE	272.40 €
02/11/2022	Formation CACES OLVEC Jean-Marc	EFF FORMATION	614.00 €
08/11/2022	Location nacelle illuminations	SVLM	1 201.80 €
14/11/2022	Fourniture casque et harnais ouvriers	FMI	271.68 €
15/11/2022	Trappe désenfumage salle Nevers	ETS COQUART	7 425.00 €
17/11/2022	Location nacelle démontage illuminations	SVLM	797.88 €
17/11/2022	Remplacement projecteurs Courts de Tennis	CGED	6 192.00 €
22/11/2022	Remplacement régulateur Pôle scolaire	IDEX	12 330.61 €
22/11/2022	Fourniture matériel écoles illuminations et tennis	BRICOMARCHE	519.15 €
22/11/2022	Fourniture matériel véhicules	NOREMAT	967.68 €

VŒUX DU MAIRE

Comme tenu de la conjoncture économique actuelle et sur l'importance de réaliser des économies, le conseil Municipal décide de ne pas réaliser de cérémonies de vœux en début d'année 2023.

**La séance du conseil municipal du 24 novembre 2022 comprend
les délibérations du n° 90-2022 au n° 107-2022.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-trois heures.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	Absent
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël	Absent	LONGCHAMP Corinne	Absente
ABDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	Absente
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent